



### **Motion pour l'augmentation du nombre de CRCT attribués par le CNU**

Réunie le 9 février 2024, la 14<sup>e</sup> section du CNU s'élève contre l'insuffisance du nombre de semestres de CRCT (Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) à attribuer chaque année au niveau national.

Face à l'accumulation des responsabilités et des charges administratives qui pèsent toujours plus sur les enseignantes et enseignants chercheurs et face aux diverses procédures d'évaluation auxquelles elles/ils doivent se plier, il est du devoir du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'augmenter significativement le nombre de CRCT octroyé au titre des sections du CNU en appliquant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 prévoyant en particulier « la possibilité de bénéficier d'un congé de 6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement ».

Motion adoptée à l'unanimité par les membres titulaires de la 14<sup>e</sup> section du CNU.